

Changement de taux de TVA au 1^{er} janvier 2024

Cher client / utilisateur

Avec l'acceptation du projet « AVS21 » le 25 septembre 2022, la TVA passera du taux normal actuel de 7,7% au nouveau taux normal de 8,1% à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce passage doit également être pris en compte dans nos produits.

Nous vous indiquons volontiers les points auxquels vous devrez faire attention à partir du 1^{er} janvier 2024.

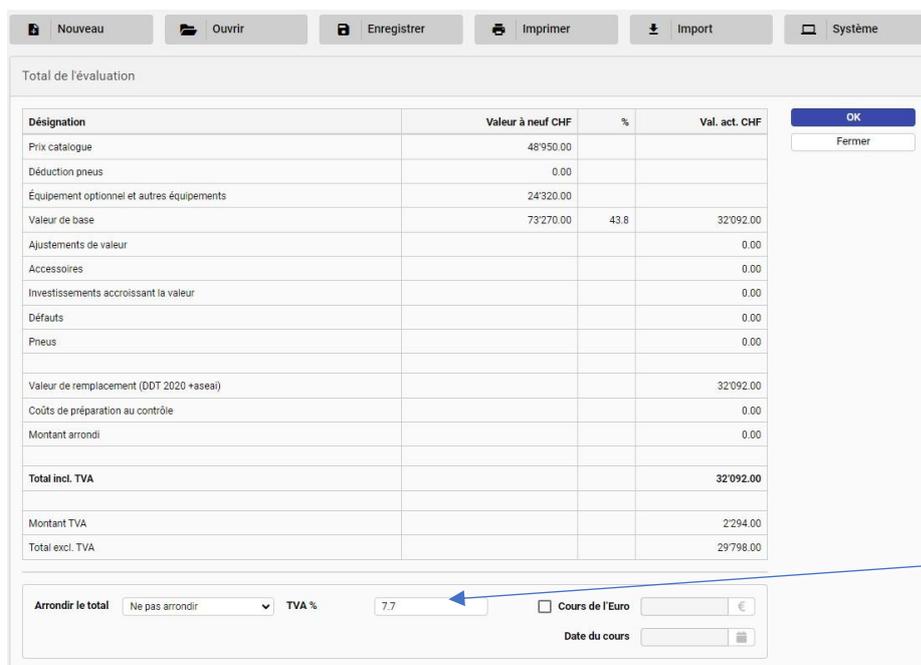
auto-i EXPERT

Vous utilisez auto-i EXPERT comme système d'évaluation. Vous devez alors faire attention au fait que vous avez peut-être évalué avec le taux de TVA normal de 7,7%, valable jusqu'au 31 décembre 2023. Si l'évaluation devrait être validé que début janvier 2024, le nouveau taux normal de 8,1% sera appliqué.

Dans « Système », sous l'onglet « Paramètres », nous adapterons automatiquement le taux normal de TVA de 8,1% au 1^{er} janvier 2024.

Pour les évaluations déjà créées, vous devrez éventuellement les adapter vous-même. Pour ce faire, procédez comme suit :

Ouvrez l'évaluation à adapter et allez dans le total de l'évaluation :



Désignation	Valeur à neuf CHF	%	Val. act. CHF
Prix catalogue	48'950.00		
Déduction pneus	0.00		
Équipement optionnel et autres équipements	24'320.00		
Valeur de base	73'270.00	43.8	32'092.00
Ajustements de valeur			0.00
Accessoires			0.00
Investissements accroissant la valeur			0.00
Défauts			0.00
Pneus			0.00
Valeur de remplacement (DDT 2020 +aseai)			32'092.00
Coûts de préparation au contrôle			0.00
Montant arrondi			0.00
Total incl. TVA			32'092.00
Montant TVA			2'294.00
Total excl. TVA			29'798.00

Arrondir le total: TVA %: Cours de l'Euro

Pour le taux de TVA, saisissez manuellement 8.1%.

Par la suite, l'évaluation est calculée avec un taux de TVA de 8,1%.